

Placement de la main d'oeuvre autochtone

Le coordonnateur à l'emploi

- En fonction depuis mai 2000
- Participation aux comités (relations de travail et mise en oeuvre)
- Interface entre les travailleurs de la communauté et les employeurs (entrepreneurs, firmes de services professionnels et Hydro-Québec)
- Sensibilise et informe sur les opportunités d'emploi
- Actions pour qualifier la main-d'oeuvre:
 - Démarches auprès de la Commission de la Construction du Québec (réactivation de 20 dossiers pour l'obtention de cartes, demande de reconnaissance des heures travaillées dans la communauté, demande de cartes d'exemption)
 - Démarches auprès de la commission scolaire (examen des besoins de formation et adaptation des programmes, journées-carrières)

Placement de la main d'oeuvre autochtone

Les comités

Représentation autochtone aux comités suivants:

- **Comité de mise en oeuvre** (application de l'entente Pesamit et suivi des résultats)
- **Comité paritaire** (mandat complété, analyse des obstacles à l'emploi, participation au choix du coordonnateur à l'emploi)
- **Comité de maximisation des retombées**
- **Comité des relations de travail**